

DECISION

PORTANT COMPOSITION DU DIRECTOIRE

N° 22-01D

La Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège,

VU la loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au Directeur et au Directoire ;

VU la Décision ARS OC n°2017-3179 en date du 28 novembre 2017 relative à la fusion du Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège et du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes ;

VU l'arrêté de nomination du Centre National de Gestion de Madame Marie DUNYACH en date du 27 Octobre 2020,

VU la loi n° 2021-502 du 26 Avril 2021 – Article 31

ARRETE

ARTICLE 1 :

La composition du Directoire est la suivante :

Membres de droit :

Madame Marie DUNYACH, Directrice de l'établissement, Présidente
Monsieur le Docteur Jean-Christophe CHARET, Vice-Président de la CME
Monsieur Sylvain BOUSSEMAERE, Président de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques

Membres nommés :

Monsieur le Docteur Karim ABADA, Praticien Hospitalier, Chef du pôle Mère-Enfant
Monsieur le Docteur Youssef HOUSSARI, Praticien Hospitalier, Chef du pôle des Spécialités Chirurgicales
Monsieur le Docteur Nicolas CONNORD, Praticien Hospitalier, Responsable de l'UMA de Médecine et Gériatrie du site de Lavelanet
Madame Christine ESTAY, Secrétaire Générale
Madame Sophie LEFEVRE, Responsable Qualité Gestion des Risques

Selon les sujets inscrits à l'ordre du jour, les responsables qualifiés pour intervenir seront invités par la Présidente du Directoire, leur choix étant concerté entre la Présidente et le Vice-Président.

Saint Jean de Verges, le 16 Juin 2022

La Directrice,

Marie DUNYACH

